

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III M. Troie, supérieur de Saint-Sulpice. — IV Le nouveau supérieur de Saint-Sulpice. — V Le carême à la cathédrale. — VI Le carême à Notre-Dame. — VII Soeurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs: Vêture et profession religieuse. — VIII *L'Association d'Assurance Mutuelle des évêchés, maisons d'éducation et de charité.*

**AU PRONE**

Le dimanche 30 mars

On annonce :

Le premier vendredi du mois;

La clôture du mois de mars;

Dans le diocèse de Valleyfield, le 27e anniversaire de l'élection de Mgr l'évêque (samedi).

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 30 mars

Office du IV dim. de Carême; semi-double (privilegié contre tout office de 1e cl.); 2a or. A cunctis, 3e Omnipotens; préf. du Carême.

- Aux vêpres du dim., suffr.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche 6 avril

Tous les titulaires dont l'office tombe du 8 mars au 18 mai, n'auront leur solennité que le 1<sup>er</sup> dimanche après Pâques, le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

J. S.

**PRIERES DES QUARANTE-HEURES**

Lundi 31 mars — Sainte-Dorothee.

Mercredi 2 avril — Sainte-Geneviève.

Vendredi 4 " — Sainte-Agnès.

Dimanche 6 " — Saint-Jean-Berchmans.

Indulgences : 1o 300 jours chaque jour, pour ceux qui, en particulier ou en commun, font pendant ce mois quelque exercice de piété (prières ou actes de charité) en l'honneur de la sainte Vierge. — 2o indulgence plénière au jour de son choix, en ce mois ou l'un des huit jours suivants, pour ceux qui auront compl. pendant un mois, ces pieux exercices, moyennant confession, communion et prière aux intentions du Souverain Pontife.